

CONVENTION

Entre :

Les RANDONNEURS SEYNOIS, 194 Allées Maurice Blanc, 83500 – La Seyne sur Mer, représenté par **Madame Lexie BUFFARD**, Présidente,
Et

L'association VLC Voyages et Loisirs Culturels, 91 Impasse des Lilas, 83140 Six-Fours-les-Plages
04 94 88 64 45, Représentée par **Monsieur Jacques POULIQUEN**, Président,

Préambule :

Dans le cadre de ses activités sportives, et durant toute l'année, l'association LES RANDONNEURS SEYNOIS pratique, à raison de cinq fois par semaine, La Marche Nordique, sur les sentiers de la forêt de Janas à la Seyne sur Mer.

Pour cela elle bénéficie d'une autorisation administrative délivrée par la Mairie de La Seyne sur Mer. Par convention du 13 Janvier 2014, elle dispose également de l'équipement municipal Maison de Pleine nature à Janas.

Il est convenu ce qui suit :

Pour la saison 2017/2018, Les Randonneurs Seynois acceptent la présence dans leur activité de membres de l'association VLC.

Cette activité de Marche Nordique aura lieu Le Lundi (2 séances), Jeudi (2 séances) et Samedi matin (1 séance).


Les moyens mis à disposition seront :

- La Maison de pleine nature de Janas
- Les animateurs de Marche Nordique diplômés FFR (avec participation éventuelle des trois animateurs de VLC formés à cette discipline)
- Le matériel : Prêt de bâtons de Marche Nordique

SEULE OBLIGATION : tous les participants doivent être licenciés FFRP et respecter les consignes des animateurs.

Fait à la Seyne le : 01/12/2017 en deux exemplaires

Les Randonneurs Seynois
La Présidente
Mme Lexie BUFFARD



V.L.C. Voyages Loisirs Culturels
Le Président ou son représentant
Mr Jacques POULIQUEN

